

Dodd-Frank Act sur les minéraux de conflits

En août 2012, la Commission américaine des valeurs mobilières (SEC) a établi et confirmé la règle finale sur l'approvisionnement en minéraux de conflit (loi Dodd-Frank). La loi Dodd-Frank ne s'applique qu'aux entreprises cotées sur les bourses américaines, mais leurs fournisseurs sont également mis à contribution par le biais d'obligations contractuelles pour assurer le respect de la loi.

Les minéraux de conflit sont l'étain, le tantale, le tungstène et l'or, tant sous forme de minerai que sous forme traitée. Les pays concernés sont la République démocratique du Congo (RDC), la République du Congo, la République centrafricaine (RCA), le Sud-Soudan, le Rwanda, l'Ouganda, la Zambie, l'Angola, le Burundi et la Tanzanie.

Activités de Tecalto AG liées aux minéraux de conflit

Tecalto AG travaille activement à la divulgation complète de l'origine des minéraux 3TG présents dans nos produits. Tecalto AG a pris les mesures suivantes :

- Nous avons décrit nos principes et notre engagement en faveur d'un approvisionnement sans conflit.
- Nous avons intégré ces principes dans nos conditions d'achat et nous travaillons avec nos fournisseurs pour améliorer la transparence de notre chaîne d'approvisionnement.
- Nous communiquons nos exigences en matière d'approvisionnement sans conflit à nos fournisseurs.

Les clients qui souhaitent obtenir des informations de Tecalto AG sur les minéraux de conflit peuvent nous contacter à l'adresse 3TG@tecalto.ch.

Exigences pour les fournisseurs

Afin de remplir nos obligations envers nos clients, nous devons connaître et divulguer intégralement la teneur en matériaux de conflit des produits qui nous sont fournis et leur origine. Par conséquent, nous demandons à nos fournisseurs de :

- De déclarer le contenu des matériaux de conflit et leur origine ou, le cas échéant, de déclarer que tous les produits qui nous sont fournis sont "sans conflit en RDC".
- S'ils fournissent des composants ou des matériaux contenant des minéraux 3TG, ils recherchent activement un approvisionnement sans conflit en RDC.
- Qu'ils travaillent avec leurs propres fournisseurs de la même manière pour garantir la traçabilité des minerais de conflit jusqu'à la fonderie d'origine.
- Que tous les fournisseurs fournissent un rapport sur les minéraux du conflit (CMRT).

Tecalto AG
Rautistrasse 58
8048 Zürich
Schweiz
Telefon 044 404 58 58
Mail info@tecalto.ch
Web www.tecalto.ch

Tecalto GmbH
Eduard-Kittenberger-Gasse 95
1230 Wien
Österreich
Telefon +43 1869 69 30
Mail office@tecalto.at
Web www.tecalto.at